

Rapport annuel sur l'état de la France en 2015

Déclaration du groupe de l'UNSA

Le *Rapport sur l'état de la France en 2015* reprend beaucoup de constats et de préconisations déjà formulés les années précédentes et donc nous le votons.

L'UNSA note tout d'abord que le rapport remet fermement en question les thèses déclinistes que l'on voit trop souvent fleurir. Sans vouloir se masquer les difficultés que rencontre notre pays, le rapport met en valeur les atouts que sont par exemple des institutions solides une démographie favorable ou notre modèle de protection sociale. Il souligne la capacité que notre pays a eu à réagir aux attentats de janvier. La France fait ainsi preuve d'une importante faculté d'adaptation et de résilience.

Le rapport souligne les conditions nécessaires à la conclusion d'un nouveau pacte sociétal. L'UNSA partage nombre de ces constats. La pauvreté et les inégalités progressent dans un pays qui n'est pourtant pas touché par la récession. La faiblesse de certains salaires, notamment ceux des salariés à temps partiel contraint, fait que l'emploi n'est plus une garantie contre la pauvreté et l'exclusion. Le rapport souligne à juste titre la nécessité de favoriser la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, mais l'UNSA aurait souhaité qu'il ne se limite pas à la question de la politique familiale. L'UNSA aurait souhaité que soient abordés les rythmes de travail, les inégalités femmes/hommes dans l'accès à l'emploi et dans les salaires.

L'UNSA regrette que le rapport fasse une place beaucoup trop restreinte à la dimension sociale de ce pacte sociétal. Il élude en particulier les débats en cours sur la place de la négociation collective.

Pour l'UNSA, un pacte sociétal doit fortement impliquer les salariés ainsi que les organisations syndicales et patronales. Le pacte de responsabilité et de solidarité a permis de restaurer les marges des entreprises et de faire tendanciellement baisser le coût du travail. Il importe que l'effort en faveur des entreprises soit mieux ciblé vers les entreprises innovantes, celles qui investissent et qui développent le dialogue social.

L'ode aux TPE/PME innovantes créatrices d'emplois peut vite devenir une posture lorsque celles-ci sont prises en étau entre les abus de certains donneurs d'ordres et une politique de crédit bancaire restrictive pour les plus petites entreprises. Bâle III est censé éviter une nouvelle crise bancaire en durcissant les mesures prudentielles. Mais si les grandes entreprises et les ETI peuvent se passer de l'intermédiation bancaire, ce n'est pas le cas des TPE/PME. Il est donc nécessaire que la

BCE au niveau central et la BPI sur le terrain prennent les mesures nécessaires pour que les TPE/PME soient en mesure de se développer et de créer de l'emploi.

Le dialogue social constitue un moteur indispensable du progrès. Les entreprises sont confrontées à une nécessité d'adapter toujours plus vite leurs organisations au changement technologique et à la concurrence. L'UNSA constate que trop de chefs d'entreprises considèrent encore que le dialogue avec les organisations syndicales est une perte de temps, alors que l'adhésion des salariés au changement est une condition nécessaire à la réussite des mutations.

Dans le débat actuel, l'UNSA partage l'idée que l'infinie diversité des situations rend nécessaire le développement de solutions négociées au niveau de l'entreprise. Pour autant, la hiérarchie des normes ne doit pas être bouleversée et l'ordre public social doit constituer le filet de sécurité dont doit bénéficier chaque salarié au niveau législatif et de l'accord de branche. Au niveau de l'entreprise, il importe aussi que la négociation se déroule dans des conditions équilibrées et de confiance.

En conclusion, l'UNSA rappelle que ce rapport obligatoire doit être revu avec des indicateurs et des objectifs pour le rendre plus accessible aux intervenants de la société civile.